



CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 8 AVRIL 2024,

18 heures

SALLE DE LA MAIRIE



Appel nominal / Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées au titre de l'article L.2122.-22 du code général des collectivités territoriales.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- D.2024.06 : Désignation d'un secrétaire de séance
- D.2024.07 : Budget principal – adoption du compte de gestion 2023
- D.2024.08 : Budget principal – approbation du compte administratif 2023
- D.2024.09 : Présentation des Restes à Réaliser de 2023 vers 2024
- D.2024.10 : Budget Principal – affectation des résultats 2023
- D.2024.11 : Subvention CCAS
- D.2024.12 : Subventions aux associations
- D.2024.13 : Cabinet médical – étalement de la charge d'achat
- D.2024.14 : Amortissements
- D.2024.15 : Répartition des frais d'éclairage public « route de Lillebonne » - signature d'une convention avec Saint Antoine la Forêt
- D.2024.16 : Vote des taux d'imposition
- D.2024.17 : fongibilité des crédits
- D.2024.18 : Vote du budget primitif 2024
- D.2024.19 : Intégration au service commun informatique et téléphonie – signature d'une convention 2022-2026 avec Caux Seine Agglo



**Le Maire
Michel CAVELIER**